

Reconversion vers les métiers de journaliste Le compte n'y est pas

Depuis des décennies, l'entreprise propose des reconversions de PTA vers le journalisme, JRI ou rédacteur. Parfois avec des cursus de formation organisés pour des groupes, et parfois pour des cas individuels. Dans des cas plus rares, des collègues ont financé eux-mêmes leur formation mais ont galéré ensuite pour trouver une nouvelle affectation dans leur nouveau métier.

La règle du chacun pour soi

Depuis tout ce temps, aucune règle de calcul de reconversion n'était établie. Ce qui donnait à chaque fois lieu à une bataille avec la RH pour obtenir une revalorisation claire et équitable pour tous les reconvertis. De grosses différences de traitement étaient constatées avec des augmentations de salaire lors de la transposition allant de zéro à 18% ! Parfois la RH partait du salaire annuel théorique avant de calculer, quand d'autres prenaient en compte le salaire réel, avec les heures supplémentaires et les indemnités de week-end. Ce qui peut faire une grosse différence pouvant aller jusqu'à 2.000€ par an.

Moins disant social

Le 31 janvier, six collègues PTA sont partis en formation à l'INA après avoir réussi les tests de sélection organisés par l'UFTV. Juste avant leur départ, ils ont reçu des propositions de salaires indignes qui ont amené une forte réaction de plusieurs organisations syndicales, emmenées par la CGT. Pour y répondre, la direction a décidé d'établir une formule de calcul tenant compte des qualifications et des anciennetés, basée sur l'avenant n°16 à l'accord collectif que la CGT n'a pas signé, car entérinant des minoration salariales inacceptables. Un calcul alambiqué et fallacieux qui donne des augmentations comprises entre 3,5% et 6% pour une reconversion... 13ème mois compris ! Un comble alors que ce 13ème mois conventionnel équivaut à une hausse de 8,2%. La direction faisait donc fi de décennies d'usage où l'augmentation avoisinait en moyenne les 10%.

Des disparités en devenir

Cette pingrerie ne favorisera pas les vocations et engendra des retards dans la suite des carrières des reconvertis par rapport à leurs collègues journalistes avec plus d'ancienneté dans la profession mais moins d'ancienneté dans l'entreprise. En effet, la direction a décidé unilatéralement de diviser par deux l'ancienneté des PTA pour les repositionner, ce qui pénalise les plus anciens. Ainsi un salarié avec 26 ans d'ancienneté FTV se voit retirer 13 ans avant le calcul de reconversion, alors qu'un salarié avec 6 ans d'ancienneté n'en perd que 3.

La CGT n'a pas validé cette usine à inégalités décidée par la direction. Toutes les reconversions, journalistes ou PTA, sont des projets professionnels importants entraînant des changements de vie et des remises en question. Les collègues qui se lancent dans ces parcours méritent le respect. La direction se doit d'y porter une meilleure considération, humaine et financière. La CGT demande l'ouverture d'une négociation sur ce sujet qui relève du champ de l'accord collectif d'entreprise.

Paris, le 23 mai 2022